

«Pas de Suisse à 10 millions»: le contre-projet fait débat

CONSEIL DES ÉTATS L'initiative de l'UDC vise à restreindre la libre circulation en cas de dépassement de seuil de 10 millions de résidents. Si le Conseil national a fait le pari de ne pas lui opposer de contre-projet, la commission du Conseil des Etats s'est montrée plus partagée, avant de finalement refuser toute proposition

FANNY SCUDERI, BERNE

L'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions» d'habitants a causé une certaine nervosité au sein de la Commission des institutions politiques (CIP) de la Chambre des cantons. Car l'enjeu est grand: en cas d'approbation par le peuple, elle pourrait remettre en question la libre circulation des personnes, clé de voûte des relations entre la Suisse et l'Union européenne. A l'heure où le paquet d'accords sera prochainement examiné par le parlement, un tel dénouement serait synonyme de catastrophe pour les partisans des accords avec l'UE.

En septembre au Conseil national, le refus de l'initiative a été sans appel, tout comme le rejet de la proposition du Centre d'élaborer un contre-projet direct. Malgré les arguments du président du parti Philipp Matthias

Bregy, qui alerte depuis des mois sur les risques qu'une telle initiative séduise le peuple. De leur côté, les sceptiques estiment que ce serait donner trop de crédibilité à la démarche de l'UDC.

Ce début de semaine, c'était au tour de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) de se pencher sur le sujet. Sans surprise, elle a rejeté l'initiative populaire par huit voix contre trois et deux abstentions: la majorité des élus craint qu'elle mette «en danger la prospérité» de la Suisse et qu'il faille, en cas du dépassement du seuil de 10 millions de personnes en Suisse avant 2025, dénoncer les accords de libre circulation avec l'UE. «La commission ne souhaite pas compromettre la voie bilatérale», indique son communiqué.

«Un jeu dangereux»

Mais preuve que l'initiative inquiète, trois idées de contre-projets ont été présentées au sein de la commission. Aucun n'a rassemblé de majorité. Pour autant, le conseiller aux Etats du Centre Stefan Engler, ne perd pas espoir: «Nous allons rassembler les minorités autour d'un contre-projet que nous soumettrons en plénière

durant la session de décembre.» Son objectif est clair: «L'UDC ne retirera pas son initiative. Mais les socialistes et le PLR jouent à un jeu dangereux en refusant un contre-projet. Ils refusent d'écouter les craintes des Suisses et prennent le risque que cette initiative remporte une majorité.»

Des abstentions au Centre

Au Conseil national, six élus du Centre avaient préféré s'abstenir que de rejeter l'initiative. Parmi eux, le Grison Martin Candinas, qui, par ce geste, a signalé son mécontentement face au rejet d'un contre-projet. Il espère que le Conseil des Etats, «moins soumis à la politique partisane» que la Chambre du peuple, tombe d'accord sur une alternative. «Une majorité à la Chambre des cantons pourrait redonner des chances à un contre-projet au National», estime-t-il.

La proposition finale s'inspirera probablement de celles présentées à la commission. L'une demandait l'instauration d'une clause de sauvegarde constitutionnelle. Le Centre a déjà émis cette idée lors de la session parlementaire de septembre. Elle demande au Conseil fédéral de prendre des mesures pour accompa-

gner la croissance de la population à partir du seuil de 9,5 millions de personnes. Une autre proposition visait à faire payer une taxe d'immigration aux nouveaux arrivants. Une autre encore a pour objectif d'assouplir l'automatisme de l'initiative. Cette dernière prévoit de dénoncer les accords de libre circulation dès la limite de 10 millions d'habitants dépassée. Le contre-projet souhaite qu'un vote soit organisé avant la résiliation de ces traités.

«Un contre-projet enverrait un mauvais signal»

Pour l'instant, la commission estime qu'«un contre-projet direct n'apporterait aucune valeur ajoutée et enverrait un mauvais signal.» C'est aussi l'avis du sénateur Pascal Broulis (PLR/VD): «Un contre-projet n'amène pas de solution. Nous avons des carences de main-d'œuvre et une population vieillissante. Là est l'enjeu: il faut une adéquation de l'immigration avec les besoins: ne peuvent venir en Suisse que ceux qui ont du travail.» Sans contre-projet, et avec un traitement au Conseil des Etats durant la session parlementaire décembre, l'initiative pourrait être soumise au vote dès juin 2026. ■